



COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

Bujumbura, le 22/12/2022

N/Réf : 540/92/CDA/03/...../AM/2022

1901

NOTE DE SERVICE AUX USAGERS DE LA DOUANE

Il est porté à la connaissance de tout demandeur du document **TRANSIT GOOD** à tous les Bureaux et Postes des Douanes que la demande dudit document doit être accompagnée de :

- la Carte rose et la quittance de paiement des frais afférents audit document ;
- des quittances de paiement de la redevance routière pour les deux précédentes années.

Toute demande qui omet l'un ou l'autre de ces documents est rejetée.

La présente entre en vigueur le jour de sa signature.

LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET ACCISES


Adolphe MANIRAKIZA